

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 FEVRIER 2008

79^{ème} REUNION

L'an deux mil huit et le huit Février, le Conseil Municipal de la Commune de Châtel-Guyon s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le docteur Marc GUALINO.

Le Conseil Municipal désigne Madame Simone BOISSY-MALGUID, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente réunion qui est le suivant :

QUESTIONS FINANCIERES

- Renouvellement du bail de location du presbytère.
- Renouvellement du bail de location du plan d'eau de Sans-Souci.
- Renouvellement du bail de location de l'emprise du kiosque à journaux.
- Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans : Montant de l'attribution de compensation allouée à la Commune de Châtel-Guyon, suite au transfert des charges consécutif à l'aménagement du Parc Thermal.
- Service Communication : tarifs publicitaires.
- Piscine municipale : tarifs
- Prestation de fourniture de repas à la structure multi-accueil : avenant à la convention.
- Avenant au contrat d'assurance responsabilité civile communale.
- Avenant au contrat d'assurance des biens communaux.
- Avenant au contrat d'assurance des véhicules communaux.
- Travaux d'aménagement de la RD 455 dans la traverse de Saint-Hippolyte : choix de l'entreprise.
- Centre de Loisirs Sans Hébergement : avenants aux contrats de prestations de service.
- Renouvellement du contrat de maintenance de logiciels.
- Forêt communale : annulation de ventes de bois.
- Réfection de la toiture de l'Ecole Élémentaire Pierre Ravel : demande de subvention au Conseil Général.
- Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) : redevance d'occupation du domaine public (gaz)
- Budget 2008 : Débat d'Orientation Budgétaire

URBANISME

- Approbation de l'enquête de régularisation d'alignements à Rochepradière.
- Délégation à la DDE de l'instruction des documents d'urbanisme.

PERSONNEL COMMUNAL

- Création d'emplois en vue de la titularisation ou de la promotion d'agents.
- Régime indemnitaire 2008.

QUESTIONS DIVERSES

- Convention d'aménagement d'un accès à une propriété.
- Etude de zonage d'assainissement : mise à l'enquête publique.
- EPF-SMAF : adhésion d'un nouveau membre.
- Avenant à la convention de partenariat avec Riom Communauté : participation à la réfection du Chemin des Planches.

Monsieur le Maire propose l'adjonction des questions suivantes, les informations correspondantes étant parvenues postérieurement à l'envoi des convocations :

- Avenants au contrat d'assurance Protection Juridique.
- Cession de pièces d'un véhicule désaffecté.
- Avenant à la convention-cadre de partenariat conclue avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.)

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS FINANCIERES

- Renouvellement du bail de location du presbytère

Monsieur le Maire décide de renouveler, à compter du 1^{er} Janvier 2008, à titre gratuit, le bail du presbytère, pour une durée de 3, 6 ou 9 années.

- Renouvellement du bail de location du plan d'eau de Sans Souci

Monsieur le Maire décide le renouvellement, pour une durée de 9 ans, avec la Société de Pêche de Sans Souci, du bail de location du plan d'eau constitué par l'ancien réservoir de la Vallée du Sans Souci moyennant un prix annuel de la location de 15 €uro.

- Renouvellement de la convention d'occupation du Domaine Public affecté à du kiosque à journaux

Le Conseil Municipal décide de différer la décision de reconduction de la présente convention afin de négocier sa durée.

- Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans : Attribution de compensation allouée à la Commune suite au transfert de charges consécutif à l'aménagement du parc Thermal

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, approuve le montant de l'attribution de compensation allouée par Volvic Sources et Volcans à la Commune de Châtel-Guyon au titre de l'année 2007. Celle-ci s'élève à 680.628 €uro, compte-tenu de l'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans (5.565 €uro), suite au transfert du Parc Thermal, évaluation validée par la Commission d'Evaluation du Transfert des Charges (CLETC).

- Service communication : Tarifs publicitaires

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit, les tarifs publicitaires des annonces insérées dans le programme du festival "Jazz aux Sources" :

- * pavé 120x40 : 100,34 €uro HT – 120 €uro TTC
- * pavé 60x40 : 50,17 €uro HT – 60 €uro TTC

- Piscine municipale : tarifs

Le Conseil Municipal approuve l'adjonction du tarif suivant :

* cours d'aquagym : 9 €uro dont 75% reversés aux maître-nageurs, l'aquagym étant pratiquée en dehors des heures d'ouverture au public de la piscine.

- Prestation de fourniture de repas à la structure Multi-Accueil : avenant à la convention

Le Conseil municipal décide la conclusion du présent avenant au marché conclu avec la Société LA LIVRADOISE, qui a pour objet de porter le prix du repas de 4 €uro (2007) à 4,15 €uro, au titre de l'année 2008.

- Avenant au contrat d'assurance responsabilité civile communale

Le présent avenant porte la prime afférente à l'année 2008 à 7.317 €uro.

- Avenant au contrat d'assurance des biens communaux

Le présent avenant porte la prime afférente à l'année 2008 à 16.799,09 €uro.

- Avenant au contrat d'assurance des véhicules communaux

Le présent avenant porte la prime afférente à l'année 2008 à 18.012,48 €uro, compte-tenu des mutations intervenues au sein du parc automobile.

- Avenants au contrat d'assurance Protection Juridique

Les présents avenants portent les primes afférentes à l'année 2008, respectivement à 1.416,53 €uro pour la Ville et 291,87 €uro pour les agents et les élus.

- Travaux d'aménagement de la RD 455 dans la traverse de Saint-Hippolyte : choix de l'entreprise

L'examen de cette question est reporté à une réunion ultérieure, des négociations étant en cours, avec le Conseil Général, sur les modalités d'attribution de la subvention correspondante.

- Centre de Loisirs sans Hébergement : avenants aux contrats de prestation de service

Le Conseil Municipal approuve des avenants qui ont pour objet de compléter les deux contrats de prestations de service, conclus avec l'association Espace Loisirs et ayant pour objet des prestations au Centre de Loisirs, en indiquant que des acomptes seront versés à l'association au fur et à mesure de l'exécution des prestations.

- Renouvellement du contrat de maintenance de logiciels

Le Conseil Municipal décide le renouvellement, pour trois ans, à compter du 1^{er} Janvier 2008, du contrat de maintenance relatif aux logiciels de la gamme Sistec, le coût forfaitaire pour l'année 2008 s'élevant à 464,10 €uro HT.

- Forêt communale : annulation de ventes de bois

A la demande de l'Office National des Forêts, le Conseil Municipal décide d'annuler les ventes de bois de la forêt de Châtel-Guyon prévues pour l'année 2008.

Monsieur Jacques MARCEL s'enquérant du motif de cette annulation, est informé, que l'Office Notarial des Forêts dispose actuellement d'une réserve de coupes de bois qui n'ont pas encore été cédées.

- Cession de pièces d'un véhicule désaffecté

Le Conseil Municipal approuve la cession, au prix global de 300 €uro TTC des pièces suivantes de l'ancienne balayeuse municipale : un jeu de balai avec une buse d'aspiration.

- Réfection de la toiture de l'école élémentaire Pierre Ravel : demande de subvention au Conseil Général

Au cours de sa réunion du 14 Janvier 2008, le Conseil Municipal a décidé de solliciter, au titre de la Dotation Globale d'Equipeement, une subvention pour la réfection de la toiture de l'école élémentaire Pierre Ravel.

Cette subvention pouvant être complétée par une subvention du Conseil Général au taux de 20% du coût des travaux (119.417,00 €uro HT), soit 23.891,00 €uro, le Conseil Municipal décide de solliciter ladite subvention.

- Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (S.I.E.G.) : redevance d'occupation du domaine public (gaz)

Compte-tenu que les Conseils Municipaux des Communes membres du S.I.E.G. doivent délibérer sur le montant de la redevance qui leur sera versée par ce syndicat pour occupation du domaine public pour les réseaux de distribution du gaz, le Conseil Municipal décide d'appliquer la redevance maximale qui représentera, pour la Commune, une recette de 926,03 €uro pour la période du 1^{er} Avril au 31 Décembre 2007 et 1.413,10 €uro pour l'année 2008.

- Budget 2008

*** Débat d'Orientation Budgétaire**

Monsieur le maire expose qu'en application des dispositions de l'article L 5211-63 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Communes de plus de 3500 habitants, a lieu en séance publique, un débat d'orientation budgétaire, sur les orientations générales du budget, dans le délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

*** Les projets d'investissements proposés sont les suivants :**

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2008

	<i>recettes subventions</i>	<i>total</i>
Terrains		
<i>alignement Saint Hippolyte chemin des Crozets</i>		23 000.00 €
<i>Espaces verts extension serres (foncier)</i>		15 000.00 €
<i>terrain chemin du PLM</i>		5 000.00 €
<i>alignements divers</i>		7 000.00 €
<i>prévision acquisitions zone de loisirs</i>		15 000.00 €
<i>dépôt de terre pour le groupe scolaire</i>		17 000.00 €

ACQUISITIONS DE MATERIEL		
Services Techniques		
Voirie Eclairage public		
Acquisition sableuse		1 800.00 €
panneaux de signalisation		5 000.00 €
rideaux lumineux		7 785.00 €
Espaces Verts		
fourgonnette		12 000.00 €
débroussailleuse		1 000.00 €
tondeuse		1 800.00 €
Divers Bâtiments		
extincteurs		2 605.00 €
Cantine scolaire		
armoire frigo		3 353.00 €
Ecoles		
meublier Ecole Pierre Ravel élémentaire		3 500.00 €
1 ordinateur portable Ecole primaire		1 000.00 €
Prises porteur école primaire		500.00 €
Informatique école Saint Hippolyte		1 000.00 €
chaises école maternelle		190.00 €
Piscine		
défibillateur semi automatique		2 500.20 €
INFORMATIQUE		
renouvellement de postes et serveur messagerie		20 000.00 €
VOIRIE CHATEL		
PVR les Varennes	37 813.00 €	64 000.00 €
démolition rue du Roc		30 000.00 €
Coussins Berlinois	2 472.00 €	9 800.00 €
mise en place signalétique handicapés		2 236.00 €
mise en sécurité de la paroi rocheuse Sans Souci		17 940.00 €
feux clignotant école Pierre Ravel		1 160.00 €
décharge des Roches cheminée		2 466.00 €
VOIRIE SAINT HIPPOLYTE		
Traverse de saint Hippolyte	57 247.00 €	176 000.00 €
DGE		
chemin des Côteaux et des écoliers		11 000.00 €
ECL PUBLIC CHATEL		
création de 3 coffrets		3 729.00 €
ECL PUBLIC SAINT HIPPOLYTE		
création de 3 coffrets		3 729.00 €

participations

DGE

Participation Cons général
+ DGE

BATIMENTS CHATEL		
<i>restauration appartement ancienne gendarmerie</i>		2 300.00 €
<i>restauration toiture école Pierre Ravel</i>	59 600.00 €	142 871.00 €
<i>exutoire fumée école Pierre Ravel</i>		3 588.00 €
<i>parafoudre église Sainte Anne</i>		2 977.00 €
<i>Isoloirs handicapés</i>		539.00 €
<i>mise en place garde corps parc thermal</i>		7 774.00 €
<i>création de tables et tréteaux</i>		942.00 €
<i>bungalows Mouniaude complément</i>		2 200.00 €
EAU		
<i>remplacement branchements de plomb</i>		73 000.00 €
<i>rue Antoine Faucher</i>		12 000.00 €
ASSAINISSEMENT (HT)		
<i>Route de Mozac RD 455</i>		10 800.00 €
<i>étude assainissement</i>		55 000.00 €

DGE+conseil général

Les investissements proposés seront financés par l'autofinancement et par des recettes propres à la section d'investissement, sans recours à l'emprunt.

Compte-tenu de ce programme d'investissements, du montant de l'autofinancement nécessaire pour les équilibrer, du remboursement des emprunts afférents aux investissements des années précédentes et de l'équilibre du budget de fonctionnement, il sera proposé, lors du vote du budget 2008, d'accroître de 4,95% le taux des taxes suivantes : Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier non Bâti.

Un débat est ouvert au cours duquel Monsieur Jacques MARCEL, sollicitant des informations sur la destination des acquisitions prévues dans le secteur de la Vouée, est informé qu'il s'agit de terrains qui se trouvent dans le prolongement du terrain de sport existant pouvant permettre, ultérieurement, l'aménagement d'un 3^{ème} terrain et sur lesquels pourra être déposée la terre à évacuer lors de la construction de groupe scolaire.

Monsieur Jacques MARCEL demandant, d'autre part, si les terrains d'emprise du groupe scolaire font partie de la présente liste d'investissements, est avisé que ces terrains seront acquis par l'intermédiaire de l'EPF-SMAF et, qu'en conséquence, les crédits n'ont pas à figurer sur les liste des investissements du budget 2008.

Monsieur Jean-Marc LANG demandant des précisions sur la destination des rideaux lumineux, est informé qu'il s'agit du remplacement des guirlandes lumineuses de la Place du Marché et de la Mairie, le renouvellement des guirlandes lumineuses de la ville devant être effectué lorsque leur état le nécessite.

Monsieur Jean-Marc LANG qui s'enquiert, d'autre part, du caractère prioritaire de l'acquisition d'une fourgonnette pour le service des espaces verts, est informé, par Monsieur Claude BODINIER, que ce véhicule est destiné à remplacer un véhicule qui n'est plus aux normes au niveau du contrôle technique.

URBANISME

- Approbation de l'enquête de régularisation d'alignements à Rochepradière

Compte tenu qu'au cours du déroulement de l'enquête, aucun administré n'a manifesté une opposition à ce projet, le Conseil municipal décide de l'approuver.

- Délégation à la Direction Départementale de l'Équipement de l'instruction de documents d'urbanisme

En application de l'ancien article L 421-2-6 du code de l'urbanisme, la Commune a signé une convention de mise à disposition gratuite de services de l'État (Direction Départementale de l'Équipement) pour assurer l'instruction des demandes d'autorisation d'occuper le sol.

L'entrée en vigueur, le 01 Octobre 2007, de la réforme des autorisations de construire nécessite que les termes de la convention actuellement en vigueur soient mis en conformité avec la nouvelle législation.

Aussi en application du code de l'urbanisme et notamment ses articles L 422-8 et R 423-15, le Conseil Municipal décide-t-il de solliciter le concours gratuit des services déconcentrés de l'État pour l'étude technique des demandes de permis et des déclarations préalables qui justifient l'assistance technique des services de la Direction Départementale de l'Équipement.

PERSONNEL COMMUNAL

- Création d'emplois en vue de la titularisation ou de la promotion d'agents

Le Conseil Municipal décide la création des emplois suivants qui permettront soit la titularisation d'agents contractuels soit la promotion d'agents titulaires :

- * 1 emploi d'agent d'animation de 2^{ème} classe
- * 1 emploi d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe (temps complet)
- * 1 emploi d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe – 21H00 hebdomadaires
- * 1 emploi de contrôleur de travaux en chef
- * 3 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- * 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

- Régime indemnitaire

En application du régime indemnitaire du personnel communal fixé par délibération du Conseil Municipal du 8 Décembre 2004, le Conseil Municipal fixe l'enveloppe indemnitaire applicable à l'année 2008, ainsi qu'il suit, en conservant les taux applicables en 2007 :

- * Indemnité d'administration et de technicité (coefficient 1,22) : 54.550 €uro
- * Indemnité de missions des Préfectures : 27.450 €uro
- * Indemnité spécifique de service : 14.000 €uro
- * Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires : 10.800 €uro

- * Prime de service : 4.200 €uro
- * prime de service et de rendement : 2.400 €uro
- * Indemnité exceptionnelle de fin de grade : 600 €uro
- * Prime pour travaux dangereux, insalubres, inconfortables ou salissants, aux agents affectés à la collecte des déchets de certains sites communaux (11 €/mois/agent)
- * Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (taux 1)

- Avenant à la Convention cadre de partenariat conclu avec le C.N.F.P.T.

Le Conseil Municipal approuve la conclusion d'un avenant à cette convention relative aux actions de formations avec participation financière de la collectivité, qui a pour objet de fixer le barème des prestations pour l'année 2008.

En effet, certaines formations dispensées aux agents de la fonction publique territoriale par le C.N.F.P.T., qui nécessitent l'utilisation d'un matériel technique, font l'objet d'une facturation aux collectivités employeurs de ces agents, alors que les autres formations sont gratuites.

QUESTIONS DIVERSES

- Convention d'aménagement d'un accès à une propriété

Le Conseil Municipal décide la conclusion, avec le propriétaire de la parcelle cadastrée section AM N° 323, d'une convention ayant pour objet la mise en place, sur le domaine privé communal, d'un escalier d'accès à cette propriété. Il s'agit d'un escalier amovible qui permettra un accès direct de l'Hôtel La Reposerie au Parc Thermal, dans le cadre de l'activité de traitement du surpoids.

Monsieur Jacques MARCEL est informé, à la suite de sa question, que le propriétaire de la parcelle privée prend en charge la mise en place de l'escalier.

- Etude de zonage d'assainissement : mise à l'enquête publique et demande de subventions

Après réalisation des études de zonage d'assainissement, par le bureau d'études AEC, mandaté par le SIARR, il convient que chaque Commune effectue l'enquête publique de zonage, et sollicite auprès du Conseil général les subventions afférentes aux frais d'enquête.

- EPF – SMAF : adhésion d'un nouveau membre

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de BERTIGNAT à l'EPF-SMAF.

- Avenant à la convention de partenariat avec Riom Communauté : participation à la réfection du Chemin des Planches

Monsieur le Maire expose qu'une convention de partenariat entre Riom Communauté et la Ville de Châtel-Guyon, avait été conclue, dont l'objet était la définition de la participation financière de chaque collectivité à l'aménagement du chemin des Planches qui dessert les deux aires d'accueil des gens du voyage, s'élevant à 22.701,97 HT, chaque collectivité finançant 50% du coût des travaux soit 11.350,98 €uro HT.

Il s'avère que le coût définitif desdits travaux s'élève à 29.117,20 €uro HT soit 14.588,60 €uro HT à la charge de chaque collectivité. La Commune de Châtel-Guyon réalise les travaux et Riom Communauté lui reverse sa participation. Le Conseil Municipal approuve cet avenant.

Monsieur Jacques MARCEL, jugeant élevée l'augmentation du coût définitif par rapport au coût prévisionnel (+28%), est informé que ce surcoût est la conséquence, d'une part, de travaux supplémentaires liées à une majoration de la surface traitée, d'autre part, du délai écoulé entre le devis initial et la réalisation des travaux subordonnée à l'achèvement de l'aménagement de l'aire d'accueil de Châtel-Guyon qui a subi du retard.

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur Ramon GARCIA suggère de demander à la Ville de Riom de retirer les épaves se trouvant sur son territoire, en limite de la Commune de Châtel-Guyon, vers le château d'eau, lieudit Ronchalon. Monsieur Patrick GILBERT fait remarquer que cette prestation peut être effectuée dans le cadre de l'opération de retrait des épaves, organisée par le Conseil Général.

Monsieur Jacques MARCEL rappelle l'urgence de la réalisation des travaux de pavage de l'accès à l'école maternelle.